

## Vaccination anti-Covid : il n'est plus temps d'attendre

Communiqué de l'Académie nationale de médecine  
30 décembre 2020

Déjouant la plupart des prédictions et devançant toutes les espérances, la mise à disposition d'un vaccin efficace contre la Covid-19 a été rendue possible avant la fin de l'année 2020 après l'approbation donnée le 21 décembre par l'Agence européenne des médicaments (EMA), puis de la recommandation du 24 décembre de la Haute Autorité de Santé (HAS), pour le vaccin Comirnaty® (BNT162b2) utilisant la technologie de l'ARN messager.

Suivant les préconisations de la HAS, le programme national de vaccination, commencé comme partout dans l'Union Européenne le 27 décembre, s'adresse d'abord aux personnes âgées et vulnérables hébergées dans les EHPAD et établissements assimilés, soit un million de personnes devant être immunisées en janvier et février 2021.

La nécessité de réserver un temps suffisant pour le recueil du consentement et la recherche d'éventuelles contre-indications avant de vacciner cette population fragile [1], puis de garder le patient en observation pendant une durée minimum de 15 minutes après l'injection pour s'assurer de l'absence d'effets indésirables précoces, ont justifié une mise en œuvre très progressive de la campagne de vaccination. Cette extrême prudence est assumée par les autorités sanitaires qui écartent la possibilité de simplifier ces procédures pendant la phase préliminaire. Elle est sanctionnée par un démarrage très lent du programme. Le premier bilan (moins de 100 personnes vaccinées en 3 jours) est difficile à défendre en comparaison avec ceux des pays européens qui ont suivi des plans stratégiques différents. Adoptées pour rassurer une opinion publique gagnée par l'hésitation [2], ces précautions excessives risquent de susciter *a contrario* une incompréhension croissante vis-à-vis d'une campagne dont le coup d'envoi semble manquer de détermination.

La France déplore plus de 64 000 décès par Covid-19, dont près d'un tiers dans la population à haut risque qui doit être vaccinée au cours des huit prochaines semaines. Face à ce constat, la campagne nationale d'immunisation contre la Covid-19 doit être exemplaire dans un pays qui a tant contribué à l'élimination des maladies infectieuses par la vaccination.

Afin de ne pas compromettre sa réussite, **l'Académie nationale de médecine recommande** :

- d'accorder une confiance totale dans l'expertise indépendante effectuée par l'agence européenne pour la validation des vaccins mis sur le marché ;
- de simplifier et raccourcir autant que possible les procédures de vaccination dans les EHPAD et établissements assimilés [1] ;
- de veiller à ce que les interventions de la première phase de vaccination soient déployées en priorité dans les départements affichant les taux d'incidence de Covid-19 les plus élevés ;
- d'assurer une pleine transparence sur l'état des stocks de vaccins disponibles afin que la mise en œuvre de la stratégie vaccinale n'apparaisse pas dictée par des aléas de livraison ;
- de restaurer la confiance, indispensable pour atteindre le niveau de couverture sanitaire nécessaire au contrôle de l'épidémie, par la qualité de l'information et la valeur de l'exemple.

Pour sa part, l'**Académie nationale de médecine** s'engage à organiser une séance de vaccination collective de ses membres titulaires et correspondants dès le passage en phase 2 du programme national, c'est-à-dire au mois de mars 2021.

1. Communiqué de l'Académie nationale de médecine « *Quel consentement à la vaccination contre la Covid-19 pour les personnes âgées résidant en établissements ?* », 24 décembre 2020
2. Communiqué de l'Académie nationale de médecine « *Vaccination contre la Covid-19, pourquoi hésiter ?* », 14 décembre 2020